

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2020

D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2762)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL115

présenté par

M. El Guerrab, M. Charles de Courson, M. Pupponi et M. Pancher

ARTICLE 10

A la première phrase, substituer aux mots :

« 16 mars et le 15 mai »

les mots :

« 10 mars et le 1^{er} juillet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La crise risque de durer plus de deux mois, dès lors il convient d'étendre la durée de prolongation des divers titres de séjours à la fin du mois de juin.